



AVIS PUBLIC

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL **EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1006**

Le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, lors d'une séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra à l'école Jeunes du Monde, au 452, rue Neuilly, Ville de Terrebonne, le **lundi 14 mai 2018 à 19h30**, statuera sur la demande d'usage conditionnel suivante, dans le but de permettre:

3677-3679, montée Gagnon Lot 2 918 457	L'extension d'un usage dérogatoire protégé par droit acquis « service de bien-être et de charité » à même le deuxième étage du bâtiment, tel que représenté au document de Madame Diane Roy.
---	--

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande d'usage conditionnel lors de cette séance du conseil.

Cet avis est également disponible sur le site internet de la Ville de Terrebonne sous la rubrique « Avis légaux ».

Fait à Terrebonne, ce 25^e jour du mois d'avril 2018.

Le greffier,

Denis Bouffard, avocat
